



PRINCIPAUX EFFETS SUR LA SANTE :

Douleurs dorsales et articulaires : liées à la manutention, aux postures contraignantes et aux gestes répétitifs.

Principaux Accidents du Travail : blessures, chutes.

Risques liés aux manutentions, aux postures contraignantes et aux gestes répétitifs

- **Mettre à disposition et veiller à l'utilisation du matériel d'aide à la manutention** (chariots à roulettes, diables, transpalettes manuels/électriques, gerbeurs...) et vérifier régulièrement son bon état.
- **Optimiser** l'organisation de la boutique, du magasin (profondeur des banques, hauteurs des plans de travail, des portants...).
- **Former au** port correct des charges lourdes, aux manutentions et aux postures en assurant le suivi de ces conseils (pour soulever : se rapprocher le plus possible de la charge, dos droit, genoux pliés, régler la hauteur du plan de travail, etc...).
- **Favoriser l'alternance des postures :** mettre des sièges à disposition (postes de caisse, étiquetage...).

Risques d'accidents

Chutes de plain pied :

- **Désencombrer les zones de passage**, garder les sols propres et en bon état.
- **Veiller à un éclairage suffisant** (notamment dans les réserves et couloirs).
- **Mettre à disposition et faire porter des chaussures adaptées** (chaussures de sécurité ou à semelles antidérapantes).

Chutes de hauteur :

- **Equiper les escaliers de rampes** et de bords de marches antidérapants.
- **Mettre à disposition des moyens d'accès en hauteur sécurisés.**

Coupures :

- **Privilégier l'utilisation** de cutters sécurisés.
- **Installer** des supports dédiés pour le rangement des couteaux.
- **Mettre à disposition les équipements de protection individuelle adaptés** (gants...)
- **Fournir** une trousse de secours.

Machines dangereuses :

- **Mettre en place et faire respecter les consignes** d'utilisation et de sécurité des machines.
- **Assurer** une maintenance régulière des équipements.
- **Maintenir** les protections des machines en place.

Risques psychosociaux

- **Former les salariés aux situations conflictuelles et établir des procédures** (agressions verbales ou physiques, vols...).
- **Favoriser les échanges et la communication.**
- **Etablir des objectifs réalisables** et en concertation avec les salariés concernés.
- **Prévoir les plannings suffisamment à l'avance** et les diffuser aux salariés.

L'équipe médicale de santé au travail peut être contactée pour tout souci de santé en rapport avec le travail, même pendant un arrêt de travail.